



(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 39421 B1** (51) Cl. internationale : **C07K 7/08**
(43) Date de publication : **28.02.2018**

-
- (21) N° Dépôt : **39421**
(22) Date de Dépôt : **01.06.2016**
(30) Données de Priorité : **01.06.2015 RU 2015120667**
(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/EP2016/062336 01.06.2016**
(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : EP 16728271.4
(71) Demandeur(s) : **Nearmedic International Limited, Abacus Elenion Building 5 Themistocles Dervis St. 1066 Nicosia (CY)**
(72) Inventeur(s) : **HOLMS, Rupert ; ATAULLAKHANOV, Ravshan ; ATAULLAKHANOV, Rustam ; SAYADYAN, Khachik**
-
- (54) Titre : **PEPTIDES DÉRIVÉS DE L'EZRINE ET COMPOSITIONS PHARMACEUTIQUES CORRESPONDANTES**

- (57) Abrégé : La présente invention concerne le domaine de la médecine, en particulier le domaine de l'industrie chimique et pharmaceutique et concerne des peptides dérivés de l'ezrine, en particulier un peptide comprenant une séquence d'acides aminés de formule générale (I) X1 EKKRRETVERE X2X3, dans laquelle chaque X représente un résidu d'acide aminé non polaire. L'invention concerne l'utilisation de ces peptides en tant qu'agents immunostimulants et, plus spécifiquement, pour une utilisation dans le traitement et la prévention d'infections antivirales, antibactériennes et antifongiques et le traitement de maladies du tractus gastro-intestinal, en particulier les troubles ulcératifs du tractus gastro-intestinal. La présente invention concerne également des compositions pharmaceutiques comprenant les peptides. En outre, l'invention concerne des procédés de traitement d'une infection et de maladies ulcératives du tractus gastro-intestinal, consistant à administrer les peptides à des patients qui en ont besoin.

Revendications

1. Peptide comprenant une séquence d'acides aminés de formule générale (I)
5 X₁EKKRRETVEREX₂X₃ (SEQ ID No: 5)
dans laquelle chacun de X₁ X₂ et X₃ représente un résidu d'acide aminé non polaire et dans lequel la séquence d'acides aminés est de 14 à 25 résidus de longueur.
- 10 2. Peptide selon la revendication 1, dans lequel l'acide aminé non polaire est indépendamment choisi dans le groupe constitué des glycine, alanine, valine, leucine, méthionine, isoleucine, proline, phénylalanine, tryptophane, et/ou des combinaisons de
15 ceux-ci.
3. Peptide selon la revendication 1 ou la revendication 2, dans lequel X₁, X₂ et/ou X₃ est glycine.
20
4. Peptide selon la revendication 3, dans lequel la séquence d'acides aminés est GEKKRRETVEREGG (SEQ ID No: 1).
- 25 5. Composition pharmaceutique, comprenant une quantité efficace du peptide selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, et un véhicule ou une charge pharmaceutiquement acceptable.

6. Composition pharmaceutique selon la revendication 5, comprenant en outre une quantité efficace du peptide selon SEQ ID N° 2 (TEKKRRETVEREKE).
- 5 7. Composition pharmaceutique selon la revendication 5, comprenant en outre une quantité efficace du peptide selon SEQ ID N° 3 (TEKKR).
- 10 8. Composition pharmaceutique selon la revendication 5, comprenant en outre une quantité efficace du peptide selon SEQ ID N° 4 (RETVEREKE).
- 15 9. Peptide selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, ou composition pharmaceutique de l'une quelconque des revendications 5 à 8, pour utilisation dans la stimulation d'une réponse immunitaire chez un sujet.
- 20 10. Peptide selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, ou composition pharmaceutique de l'une quelconque des revendications 5 à 8, pour utilisation dans le traitement ou la prévention d'une infection virale, bactérienne ou fongique.
- 25 11. Peptide selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, ou composition pharmaceutique de l'une quelconque des revendications 5 à 8, pour utilisation dans le traitement ou la prévention de l'ulcération des membranes muqueuses de l'intestin.
- 30 12. Peptide ou composition pharmaceutique pour utilisation selon la revendication 11, l'ulcération de la membrane muqueuse de l'intestin est un ulcère de l'estomac, un ulcère du gros intestin, un ulcère duodéal ou un ulcère de l'intestin grêle.
- 35 13. Peptide selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, ou composition pharmaceutique de l'une quelconque des revendications 5 à 8, pour

- 3 -

utilisation dans le traitement ou la prévention d'un syndrome abdominal inflammatoire ou d'une maladie ou un trouble associé à un syndrome abdominal inflammatoire.

5 14. Peptide ou composition pharmaceutique pour
utilisation selon la revendication 13, la maladie ou le
trouble associé à un syndrome abdominal inflammatoire
étant choisi dans le groupe constitué du syndrome du
côlon irritable (IBS), de la recto-colite hémorragique
10 et de la maladie de Crohn.